

Droits et devoirs de l'élève

Durée : 55 min

Barème : / 20 points

Nom :

Prénom :

Calculatrice : non autorisée**Rédaction** : réponses justifiées, unités obligatoires**Consigne** : ne pas regarder le cours avant de rendre la copie

1 Droit, devoir, ou les deux ?

/ 4 pts

Pour chaque situation, indique s'il s'agit d'un droit de l'élève, d'un devoir, ou des deux. Justifie brièvement.

- a. Élire ses délégués de classe.
- b. Rendre en bon état un livre emprunté au CDI.
- c. Représenter honnêtement ses camarades quand on est délégué.
- d. S'exprimer sur le panneau d'affichage du hall.

2 Quand un droit rencontre une limite

/ 4 pts

Dans chaque cas, dis si l'élève est dans son droit, puis précise la limite qui s'applique.

- a. Inès filme un camarade pendant la récréation et publie la vidéo sans lui demander son accord.
- b. Nour veut créer un club de théâtre et demande une salle au principal pour se réunir le midi.
- c. Des élèves écrivent une lettre collective au principal pour demander plus de bancs dans la cour.
- d. Vrai ou faux, en justifiant : « Un droit reconnu par la loi ne peut jamais être limité. »

3 Le règlement intérieur, contrat commun

/ 4 pts

Le règlement intérieur du collège Rosa-Parks vient d'être modifié.

- a. Une élève affirme que le principal l'a modifié seul. Pourquoi est-ce impossible ? Qui en décide ?
- b. Des parents refusent de le signer en disant qu'ils ne sont « pas d'accord avec tout ». S'applique-t-il quand même ?
- c. Le nouveau texte interdit le téléphone portable dans l'enceinte du collège. Un élève y voit une atteinte à sa liberté. Que répondre ?
- d. Vrai ou faux, en justifiant : « Le règlement intérieur ne concerne que les élèves. »

4 Participer et représenter

/ 4 pts

En 6^e A, Sarah et Yanis viennent d'être élus délégués de la classe.

- a. La classe veut signaler que la salle est trop bruyante. Devant quelle instance peuvent-ils en parler ?
- b. Une élève non élue souhaite proposer un projet pour tout le collège. Par quelle voie peut-elle le faire ?
- c. Deux élèves disent que voter est inutile « puisque ce sont les adultes qui décident ». Que leur répondre ?
- d. Vrai ou faux, en justifiant : « Un délégué peut décider seul d'une sanction contre un camarade. »

5 Une réponse juste et proportionnée

/ 4 pts

La réponse d'un établissement à un manquement doit rester proportionnée aux faits.

- a. Un élève arrive en retard une seule fois et reçoit trois jours d'exclusion. Quel principe n'est pas respecté ?
- b. Avant une sanction importante, quelle garantie tout élève possède-t-il ?
- c. Une classe entière est punie à cause de deux élèves bavards. Pourquoi cette décision est-elle contestable ?
- d. Cite, dans l'ordre croissant de gravité, trois réponses possibles de l'établissement à un manquement.